

COMMUNE D'IXELLES
7è Direction URBANISME
Monsieur A. ALBISHARI
Chaussée d'Ixelles, 168
1050 IXELLES

V/réf. : 7/pu/23887
N/réf. : AVL/CC/XL-2.337/ s.395
Annexes : 1 dossiers

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : IXELLES. Chaussée d'Ixelles, 143. Placement de 2 enseignes.
(Correspondant : F. LETENRE)

En réponse à votre demande du 24 juillet 2006, sous référence, réceptionnée le 28 juillet, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 9 août 2006, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne une maison néoclassique située dans la zone de protection de la maison communale d'Ixelles, classée comme monument. Elle porte sur le remplacement d'une enseigne perpendiculaire existante par une nouvelle, de moindres dimensions ainsi que le placement d'une enseigne parallèle supplémentaire sur la corniche de la devanture du rez-de-chaussée.

La Commission se réjouit de la suppression de l'énorme enseigne perpendiculaire, de type « caisson lumineux », actuellement en place et dont la présence dans la zone de protection d'un bien classé et dans un tissu urbain de cette cohérente est tout à fait inadéquate. Elle se réjouit de son remplacement par un dispositif plus modeste, bien que celui-ci soit également du même type (caisson lumineux). La Commission déconseille en effet le recours à ce genre d'enseignes dans le périmètre de biens classés ou protégés en raison du préjudice visuel important qu'elles présentent. Elle demande donc de privilégier le recours à un dispositif non lumineux ou doté d'un éclairage indirect.

Par ailleurs, en raison du contexte patrimonial particulier entourant la maison concernée, la Commission invite les occupants du rez-de-chaussée commercial à éviter la surenchère de dispositifs et à favoriser la sobriété. Dans ce sens, elle conseille de se limiter à l'installation d'une unique enseigne commerciale et n'encourage donc pas l'enseigne parallèle destinée à venir s'emboîter sur la corniche en bois existante.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. - A.A.T.L. – D.U.